



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1438 II
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Crédit de 56 800 francs destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour les locaux de la halle et des terrains extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères (PR-1438 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 68 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 56 800 francs, destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour les locaux de la halle couverte et des terrains de tennis extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 35, chemin de l'Ecu, commune de Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 56 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président :

Amar Madani